

6 17. Sept. 80 16

o.220.70 - CO/wr

3003 Berne, le 16 septembre 1980

Note au Chef du département

Crédits d'aide humanitaire 1980

Contributions extraordinaires au HCR, au CICR et à l'UNICEF1) HCR

Par lettre du 1er septembre 1980, le Haut Commissaire vous a exposé les besoins accrus auxquels doit faire face le HCR, eu égard aux problèmes croissants de réfugiés sur tous les continents. Ainsi, les besoins financiers globaux du HCR pour 1980 représentent environ le quadruple de ceux de 1977.

L'an dernier, un crédit supplémentaire de cinq millions de francs (ACF du 11.7.79 pour l'aide aux réfugiés d'Indochine en Asie du Sud-Est) nous a permis d'augmenter sensiblement nos contributions au HCR. Leur total a ainsi passé de 4,18 millions (1978) à 6,86 millions de francs (1979).

Pour l'année en cours, nous envisageons de verser au HCR une contribution extraordinaire de 2 millions de francs destinée au financement de ses programmes généraux. Avec ce versement, le total de nos contributions pour 1980 devrait atteindre environ 5,7 à 6 millions de francs, montant auquel s'ajoutent les frais d'intervention du Corps de catastrophe dans le cadre de programmes du HCR (1979: 1,26 million).

Pour 1981, les perspectives d'une augmentation de nos prestations financières au HCR sont aléatoires puisque, comme vous le savez, les crédits d'aide humanitaire seront également touchés par les réductions linéaires de 10%.

A partir de 1982 cependant, nous espérons pouvoir tenir compte, dans le cadre de l'ouverture d'un nouveau crédit de programme pour l'aide humanitaire, de l'augmentation importante des tâches assumées par le HCR en faveur des réfugiés dans le monde entier.

2) CICR

Lors de sa visite du 25 avril dernier, le Président Hay vous a fait part des besoins financiers accrus du CICR. Il a notamment exprimé l'espoir que la contribution annuelle régulière de la Confédération soit portée de 7,5 à 10-12 millions de francs. Cette question est actuellement à l'étude. Pour 1981 cependant, notre contribution régulière ne pourra non seulement pas encore être augmentée (problèmes de planification financière), mais elle subira une coupure de 10% dans le cadre des mesures d'économies mentionnées plus haut. Le montant versé au CICR à titre de contribution annuelle régulière sera ainsi diminué de 750'000 mille francs.

C'est pourquoi nous envisageons de verser à l'institution genevoise, cette année encore, une contribution extraordinaire d'un million de francs en faveur des programmes humanitaires pour lesquels elle éprouve le plus de difficultés de financement.

Nous espérons pouvoir contribuer ainsi, sans préjuger de la suite qui pourra être réservée aux demandes plus générales formulées par le CICR, à soulager quelque peu une situation budgétaire que les coupures de l'an prochain rendront encore plus difficile.

3) UNICEF

Compte tenu des opérations menées par l'UNICEF au Kampuchea, nous ne disposons, cette année, plus que d'un montant limité sur la part que nous réservons annuellement pour les programmes de santé que cette organisation assume dans divers pays du tiers-monde. Il vous souviendra par ailleurs que, lors de sa visite du 5 mars 1980, le nouveau directeur exécutif de l'UNICEF, M. James Grant, avait sollicité un appui financier accru de la Confédération.

Nous nous proposons donc de réserver 500'000 francs, payables cette année encore, pour les activités de l'UNICEF en faveur de la mère et de l'enfant dans le tiers-monde.

* * * * *

Avec ces trois contributions, nous aurons engagé pratiquement le solde de nos crédits pour 1980, tant pour l'aide humanitaire dite non opérationnelle (contribution aux O.I. et oeuvres d'entraide internationale) que pour l'aide opérationnelle (Corps de catastrophe).

Si toutefois une catastrophe extraordinaire devait survenir d'ici à la fin de l'année, nous pourrions encore recourir à la réserve prévue pour de telles situations. Cette réserve est incorporée dans l'actuel crédit-cadre pour l'aide humanitaire.

Pour autant que ces propositions n'appellent pas de remarques de votre part - une copie de cette note est envoyée également au Directeur de la DDA, à la Division politique III et à notre Mission à Genève - nous nous permettrons d'aller de l'avant en vue du versement des contributions dont il s'agit. Pour les deux millions

- 4 -

de francs prévus en faveur du HCR, une proposition devra encore être envoyée au Département fédéral des finances. Ensuite, une réponse à la lettre du 1.9.1980 de M. Poul Hartling sera soumise à votre signature. Les autres contributions, au CICR et à l'UNICEF, seront réglées dans le cadre de nos compétences.

A. Bill

Copies p.i. à:

6 17. Sept. 80 16

- Monsieur l'Ambassadeur M. Heimo, E 509 (3 ex.)
- Division politique III (3 ex.)
- Mission permanente près les O.I., Genève.

avec prière de nous faire part, si nécessaire, de vos remarques éventuelles à ce sujet.